



Premier août 2019

Charité bien ordonnée ...



Trésorière de l'AQANU, Danielle Massicotte (de l'AQANU région Outaouais) a assisté à une séance d'information offerte à Montréal par la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence de revenu du Canada. Une séance fort utile, estime-t-elle, pour une mise à jour sur la façon de traiter les reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu. «C'était important d'y participer afin de s'assurer que l'AQANU respecte les exigences gouvernementales. Il en va du devoir de tous les organismes de bienfaisance de s'y conformer», précise Danielle. Elle avait été informée de la tenue de cette séance par Marie Lissa Guérin, une collègue administratrice de l'AQANU.

Lors de la séance, il a été question des différents types de dons admissibles, de la façon de les traiter. Dans certains cas, lorsqu'il s'agit de dons autres que d'argent, il est nécessaire d'en jauger la valeur avant de délivrer un reçu, explique la trésorière. C'est le cas d'une œuvre d'art, par exemple, pour laquelle un reçu sera remis pour un montant équivalant à sa valeur marchande.

Les participants.es à la séance d'information ont également reçu des indications sur la méthode de calcul de la valeur du reçu qu'un organisme peut délivrer à chacune des personnes ayant participé à une activité-bénéfice. Un reçu ne pourrait être remis pour la totalité du prix du billet à un souper, par exemple, puisque le billet comprend l'«avantage» du repas.

D'ailleurs, précise encore la trésorière de l'AQANU, un organisme de bienfaisance n'est pas tenu de donner un reçu aux fins de l'impôt.

Ce «rappel», cette «mise à jour» qu'a constitué la séance d'information a également permis de donner des indications sur la tenue du registre comptable, de son temps de conservation. «C'est toujours important pour la relève. En ce qui me concerne, j'avais bien été orientée par Huguette et (le regretté) Ernest Laflamme.»

Même si la Direction des organismes de bienfaisance dispose de services électroniques qu'on peut consulter en tout temps, ses ponctuelles séances sont utiles parce qu'elles regroupent les informations en un temps et en un lieu, conclut Danielle Massicotte.

Hélène Ruel

Consulter le site ci-dessous :

<https://www.aqoci.qc.ca/?aqoci-charge-e-des-medias-sociaux-et-appui-a-la-mobilisation>

Site WEB: www.aqanu.org Facebook: <https://www.facebook.com/aqanupourhaiti>